

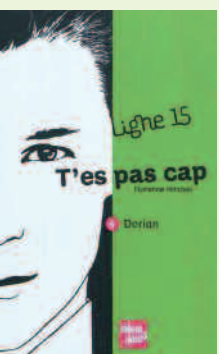
Ligne 15

En septembre, nous avons découvert Joséphine et Benoît. Nous poursuivons la découverte du « livre de bord » rédigé par des collégiens qui se retrouvent sur la même ligne de bus, la ligne 15.

J'ai aimé ces 2 livres. On continue d'avancer dans la vie de la bande de copains, dans leurs engueulades, leurs amours et leurs rigolades.



Dans le 3^e tome, Sarah, une belle jeune fille de 14 ans est, chaque matin en ouvrant ses volets, face à une affiche publicitaire où est écrit : « Soyez la plus belle ! ». Cette affiche et d'autres la font rêver de beauté, de mode et de gloire. Un jour avec ses copines elle entre dans un magasin et une femme l'interpelle et lui propose de faire des photos. Sarah est aux anges seulement au fur et à mesure de son aventure elle se rend compte que la beauté n'est pas la seule chose qui compte.



Dans le 4^e tome, c'est Dorian qui nous raconte un passage de sa vie. Quand il était petit, il vivait dans un village et traînait dans une bande dont le chef était « Bastoche ». Ce chef faisait peur à tous les autres enfants et obtenait d'eux ce qu'il voulait. Heureusement pour Dorian, il a déménagé en ville et fait partie d'une bande d'amis où tout le monde est à égalité. Sauf qu'un jour Bastoche arrive aussi en ville et retrouve Dorian. C'est la catastrophe ! Bastoche reprend le contrôle de Dorian et lui fait faire des choses très bêtes, dangereuses et méchantes. Quand ça va trop loin, Dorian en parle à sa mère. Va-t-il s'en sortir ? A la prochaine pour les tomes 5 et 6...

Capucine Grangé (12 ans)

Plus belle tu meurs et T'es pas cap de Florence Hinckel, Éd. Talents Hauts, 8,90€

Nadia, la laïque

« Je veux filmer la résistance invisible de ceux qui comme moi, essaient de vivre en dehors d'une religion imposée » annonce d'emblée Nadia El Fani au début de son film *Laïcité, Inch'Allah !* sorti fin septembre sur les écrans nationaux. Conversation autour de son film.

Comme dans ses films précédents, la réalisatrice impose pour *Laïcité, Inch'Allah* une écriture particulière, se positionnant à la fois comme témoin et actrice de son film, se mettant elle-même en scène avec une belle énergie, allant jusqu'à provoquer les situations qu'elle nous donne à voir.

L'hypocrisie : religion d'Etat

« Je voulais défendre la laïcité, parler de l'hypocrisie sociale face à la religion unique, de son instrumentalisation par le pouvoir pour asseoir sa domination. En Tunisie il y a des musulmans, des chrétiens, des juifs et des gens qui ne croient pas » précise-t-elle peu après la sortie du film en France.

Le tournage commencé durant le ramadan 2010, à la veille de la réélection de Ben Ali, se poursuit quelques mois plus tard au cœur de la révolution tunisienne. Des restaurateurs et marchands de boissons alcoolisées qui ouvrent leur commerce durant le jeûne « uniquement aux étrangers » sont montrés du doigt. « Comment reconnaissent-ils un étranger ? Est-il musulman ? ». « Et moi, est-ce que je suis étrangère ? » provoque



Nadia, un verre de bière à la main. Elle insiste auprès du serveur : « Qui interdit d'ouvrir les restaurants et de vendre de l'alcool pendant le ramadan ? » « C'est la loi ! » répond-il timidement « Quelle loi ? » « La religion... » affirme-t-elle. « La religion... » affirme-t-il. Nadia cite l'article 222 du Code pénal tunisien qui dit que « toute personne notoirement connue pour son appartenance à l'Islam et qui rompt ostensiblement le jeûne peut être condamnée... » mais rien n'est dit sur l'ouverture des commerces pendant le ramadan... Comment faut-il interpréter le terme « notoirement connu » ? Les gens sont mal à l'aise, on devine les non-dits derrière les phrases en suspens.

Pour une Tunisie des Lumières

Trois mois plus tard, tout le monde sera dans les rues et Ben Ali destitué. Nadia se précipite alors avec son équipe pour

LES DÉ-JEÛNEURS

Mouvement lancé au Maroc il y a deux ans par le groupe MALI (Mouvement Alternatif pour les Libertés Individuelles) qui appelle à la liberté de jeûner ou pas pendant le ramadan. L'activiste Najib Chaouki a créé un groupe sur Facebook lançant notamment une discussion sur l'article 222 du code pénal marocain condamnant celui qui rompt le jeûne. Des « dé-jeûneurs » ont été arrêtés au Maroc et en Algérie.

AG

filmer le peuple tunisien réclamant la liberté, la démocratie et une Tunisie « des Lumières » ! Fin avril, à la sortie de son film *Ni Allah, ni maîtres !* la première présentation à Tunis, suivie d'un débat, se passe bien, mais lors de la seconde projection, il faut interrompre la séance. Des extrémistes religieux commencent à tout casser dans la salle et la police tarde à intervenir. Les choses se gâtent encore lorsque Nadia se déclare « athée » dans une interview sur la chaîne privée tunisienne Hannibal TV. Les menaces de mort et les insultes commencent à pleuvoir car quand on s'appelle El Fani, on doit être musulmane. « Je suis athée, née de parents communistes, je n'ai eu aucune éducation religieuse, ni par mon père Tunisien, ni par ma mère Française » déclare Nadia.

Son sentiment est double sur l'influence que peuvent exercer les extrémistes religieux. « Il n'y en a pas tant que cela. On les voit plus parce qu'ils sont violents et qu'on montre moins les gens calmes ».

Nadia El Fani ne mâche pas ses mots quant à l'article 1^{er} de la Constitution tunisienne qui donne l'Islam comme religion d'Etat. « Quel article 1 de la Constitution ? » questionne-t-elle. « La Constitution est abrogée, il n'y a plus



© Nadia El Fani

« Mon film n'est pas interdit en Tunisie, mais les directeurs de salles sont menacés s'ils le passent. Je vais le mettre sur internet, comme ça tout le monde pourra le voir. »

d'article 1^{er}, ni de Constitution en Tunisie. L'article 1^{er} est à réinventer. Il faut que la Constituante accepte de discuter de tout. »

La révolution du jasmin a balayé cette Constitution. Ben Ali a été destitué. Un vent de liberté souffle sur la Tunisie. Mais pour la réalisatrice, il y a encore du travail.

La seule concession qu'elle accepte à la demande des distributeurs, à Cannes, est de changer son titre premier : *Ni Allah, ni maîtres !* en *Laïcité Inch'Allah !*

Les islamistes veulent étouffer les voix des femmes

Les femmes sont évidemment les premières à se battre pour la laïcité et les premières ciblées par les religieux. À la suite à un débat avec Nadia, organisé par des associations de femmes durant la « révolution », les participantes sont allées manifester. Ce fut la seule manifestation dans laquelle les islamistes sont intervenus en rangs serrés pour étouffer les voix des femmes par leurs slogans incantatoires. Si elle souligne ce fait, elle ne veut pas dramatiser pour autant. « Bien sûr, il arrive qu'une femme se fasse insulter dans la rue et qu'on lui dise d'aller se couvrir mais ça ne va pas plus loin ». La réalisatrice franco-tunisienne, malgré tout ce qu'elle traverse actuellement veut rester optimiste. « Ils feront 20 % ! Bon, et après ? Il y a les 80 % restants... La Tunisie a une classe moyenne importante très éduquée et les jeunes le sont aussi. »

Dans quelques jours elle partira pour Tunis afin de « délivrer » son film. « Il n'est pas interdit, mais les directeurs de salles sont menacés s'ils le passent. Je

vais le mettre sur internet, comme ça tout le monde pourra le voir » annonce-t-elle déterminée. Nadia El Fani a reçu en septembre le prix international de la laïcité pour son film.

Propos recueillis par **Anne Godard**

TRÈS BRÈVE HISTOIRE DE LA TUNISIE

814 av J-C : fondation de Carthage par des colons Phéniciens, conduits par la reine Didon.

146 av J-C : au terme des trois « guerres puniques » Carthage est défaite par les Romains.

439 : Conquête de Carthage par les Vandales

533 : les Byzantins reprennent Carthage

698 : prise de Carthage par les Arabes

1574 : la Tunisie est annexée par l'Empire Ottoman

1705 : fondation de la dynastie des Husseinites, déchue en 1957

1881-1956 : protectorat français

20 mars 1956 : la Tunisie obtient son indépendance

25 juillet 1957 : proclamation de la République. Habib Bourguiba devient président

1^{er} juin 1959 : adoption de la première Constitution de la République tunisienne

7 novembre 1987 : Zine El Abidine Ben Ali destitue Bourguiba et prend le pouvoir.

14 janvier 2011 : le peuple et l'armée tunisienne destituent Ben Ali

23 octobre 2011 : élection des délégués à l'Assemblée constituante chargée de rédiger une nouvelle Constitution.

L'ARTICLE PREMIER DE LA CONSTITUTION TUNISIENNE

L'article premier de la Constitution tunisienne dont l'application est suspendue jusqu'à ce que l'Assemblée constituante qui sera élue le 23 octobre en promulgue une nouvelle, déclarait : « La Tunisie est un Etat libre, indépendant et souverain ; sa religion est l'Islam, sa langue l'arabe et son régime la république » Pendant très longtemps (jusqu'à l'arrivée de Ben Ali au pouvoir en 1987) cet article premier était appliqué de façon « soft », le Président Bourguiba ne se mêlant pas de religion sauf peut-être pour prôner une certaine souplesse dans son exercice (concernant le ramadan en particulier). Avec l'arrivée au pouvoir de Ben Ali, les choses ont changé. « Son premier acte en arrivant au pouvoir est de faire interrompre les émissions à la télévision nationale pour l'appel à la prière ! » raconte Nadia El Fani.

AG

AG